

Paysagiste : un métier en pleine évolution

Christine Sommeillier

Haute École Charlemagne

Traditionnellement, la réflexion du métier était tout entière consacrée à l'Art des jardins, à la reproduction de règles de composition et de savoir-faire liés au jardin et était réservée à une couche sociale favorisée de la population

L'apparition de la notion d'espaces verts a élargi le champ d'action des paysagistes. Leur domaine d'intervention a alors porté sur l'aménagement : d'**espaces privés** ne se limitant plus au jardin résidentiel ou de prestige, mais également aux abords de sociétés ou d'institutions privées telles que des bureaux, d'industries, des chaînes hôtelières, des lotissements, etc.

Trop longtemps le paysagiste fut considéré et a agit comme décorateur, intervenant en fin de processus de création. Sa pensée a évolué, ou doit évoluer, vers une approche plus globale de l'environnement dans lequel il est amené à intervenir.

Il est devenu courant de voir réfléchir le paysagiste dans un contexte urbain et plus particulièrement à l'aménagement d'espaces publics, on peut citer comme exemple l'aménagement de places, de parcs urbains et périurbains, la création d'espaces de proximité comme des jardins de quartier, la création d'espaces de liaison comme des promenades piétonnes ou des rues, etc.

Le paysagiste peut également intervenir dans des lieux culturels d'information ou pédagogiques tels que la création de jardins didactiques, la restauration de sites, parcs et jardins historiques, l'aménagement d'espaces scolaires et ou de campus universitaires, l'aménagement de cimetières, la création de sentiers et promenade « nature », etc.

L'aménagement de lieux de loisirs tels que des terrains de camping, des bases de loisirs et les plans d'eau, des terrains de jeux et de sports, des terrains de golf sont de plus en plus souvent développés avec l'aide de paysagiste.

Il est amené à intervenir sur le paysage lors de sa participation à la réhabilitation de carrières, de lignes de chemin de fers, de sites industriels désaffectés ou encore lors d'aménagement linéaire aux abords d'autoroutes ou encore de lignes de chemin de fer.

Dans le cadre de tels projets, l'architecte-paysagiste intervient comme concepteur et assure la maîtrise d'œuvre complète des aménagements.

Le métier évolue aujourd'hui vers des planifications beaucoup plus complexes touchant plus particulièrement à l'aménagement du territoire.

Le paysagiste élabore ou participe à l'élaboration de schémas de structure, de plans communaux d'aménagement, aux études d'incidence sur l'environnement, aux études d'incidence sur les plans et programmes, aux études des paysages, aux plans de mobilité, à la rédaction de règlements d'urbanisme, etc.

1. COMMENT TRAVAILLER SUR LE PAYSAGE ?

Car le paysage ne se réduit pas à ce que l'on regarde et à ce que l'on croit voir. Il dépend toujours du vécu de l'observateur et de son niveau d'information et ou de formation. Ces différences de lecture ou de perception sont liées à l'histoire, mais aussi aux contextes social, économique, culturel, etc. en constante évolution.

Ces différences de vécu du paysage engendrent aujourd'hui des appropriations variables du territoire par la population concernée.

Inversement, le paysage se rapporte à des éléments concrets.

Trop souvent l'approche paysagère s'est cantonnée à des notions esthétisantes bon enfant et subjectives difficilement opposables lors de négociations effectuées dans le cadre de projets qui touchent au cadre de vie commun.

La réflexion menée sur tout projet, qu'il touche à la planification comme par exemple l'élaboration d'un schéma de structure ou à l'aménagement d'un jardin de quartier sera similaire, toute proportion gardée.

Elle comportera quatre phases.

1.1. L'analyse/Je vois, je lis

La réflexion menée sur tout projet doit avant tout faire l'objet d'une **analyse systématique**.

L'analyse évitera de se faire inconsciemment l'allié d'un acteur particulier et sera une base de travail objective. Il peut être, en effet, tentant d'épouser la cause de groupes qui parlent en termes de paysage, ou de ceux qui parlent en termes d'économie si l'on

est formé à cette approche. Cette attitude réduirait l'apport du paysagiste à la production de décor, mais non à la création de lieux communs à tous les acteurs du paysage, parce que nous sommes tous des acteurs du paysage.

L'analyse doit s'appuyer sur un état des lieux précis du territoire ou paysage pris en considération pouvant se présenter sous l'étude de : la situation existante de droit qui tiendra compte de tous les aspects juridiques existants et parfois à venir liés au site ; la situation existante de fait qui consiste en l'analyse des milieux humains, physiques, techniques, patrimoniaux et culturels.

Pour atteindre ces objectifs, le paysagiste s'entourera d'une équipe pluridisciplinaire et travaillera en synergie avec des spécialistes comme des géologues, des juristes, des écologues, des géographes, des architectes, des historiens, des sociologues, etc.

Il consultera également les acteurs du paysage comme les villes et communes, les acteurs économiques, la population, etc.

Le paysagiste, lors de la collecte et de l'interprétation des différentes informations fournies par les spécialistes, doit avoir une vision globale intégrant toutes les composantes du paysage. Paradoxalement, sa spécialité est de généraliser.

1.2. Le diagnostic/Je comprends

À partir des critères objectifs mis en évidence lors de l'analyse de la situation existante, le paysagiste toujours au sein d'une pluridisciplinaire, posera un diagnostic qui mettra en évidence les potentialités et les déficiences du paysage à l'étude.

1.3. La programmation/Je propose

La programmation est une étape décisive dans l'élaboration d'un projet, car c'est là qu'on y formule au travers d'un schéma directeur ou plan de programmation les options d'aménagement et de développement, les outils et moyens à mettre en œuvre à moyen, court et long terme ainsi que le mode de gestion.

1.4. Le projet/J'agis

C'est la formalisation des options sous forme d'un projet concret, projet dans lequel le paysagiste peut laisser libre cours à sa créativité et à sa maîtrise de la technique.

2. CONCLUSION

Le domaine d'intervention du paysagiste est de plus en plus large et quelle que soit l'échelle du territoire qu'il appréhende, qu'il soit familial, collectif et ou commun, sa démarche créatrice pour être crédible doit être fondée sur une méthode analytique précise. Cette méthode analytique n'a pas de limite et évolue en même temps que la société.

Nous sommes tous des acteurs du paysage, l'agriculteur, le forestier, le promoteur, l'architecte, l'écologue, l'industriel. Dès qu'ils agissent, ils posent un acte paysager positif ou négatif. Le rôle du paysagiste est de comprendre le paysage et de fédérer les acteurs précités pour conceptualiser, concevoir et réaliser le paysage.